

Au cours de cette législature, nous voulons achever les projets en cours et réaliser des aménagements cohérents pour mieux maîtriser le développement de notre territoire.

Nous souhaitons également dynamiser la qualité de vie et mettre en œuvre des projets visant l'amélioration des services et infrastructures. Nous nous engageons à renforcer la cohésion sociale, la transmission de nos traditions et la mise en valeur de notre patrimoine en encourageant le partage entre les générations.

Actions phares

Renforcer le vivre ensemble

- 1 Se doter d'une politique culturelle et sportive
- 2 Établir une politique de soutien pour les différentes générations
- 3 Consolider la coopération et/ou la collaboration avec les villages

Actions phares

Favoriser et encourager un développement économique et harmonieux

- 1 Accompagner la transition dans l'agriculture et la viticulture
- 2 Favoriser l'arrivée et l'implantation d'entreprises
- 3 Améliorer l'efficacité des entreprises parapubliques par la mutualisation des services

Actions phares

Aménager notre territoire de manière cohérente et développer la mobilité

- 1 Définir puis faire connaître la stratégie d'aménagement du territoire en prenant en compte les changements climatiques
- 2 Finaliser et homologuer le PAZ et le RCCZ
- 3 Dans le cadre d'un plan global de mobilité, finaliser et mettre en œuvre les différents plans d'action

Actions phares

Améliorer les services à la population

- 1 Mettre en place une communication pro-active (site internet, guichets virtuels, rencontres citoyennes, accueil des nouveaux habitants, amélioration de l'interaction avec les citoyens...)
- 2 Finaliser les projets en cours selon la planification financière
- 3 S'assurer d'un usage rationnel de nos ressources en eau

Défi transversal

Maîtriser nos finances

- 1 Prioriser les investissements à venir
- 2 Établir un plan financier sur 8 ans minimum
- 3 Gérer les plans de renouvellement des installations, machines, mobiliers, véhicules...
- 4 Analyser l'efficacité du fonctionnement communal

DÉFI 4

DÉFI 1

DÉFI 3

DÉFI 2

Plan de législature 2025-2028

En mai dernier, le Conseil communal s'est retrouvé au castel d'Uvrier, sur l'éperon oriental de notre commune, pour prendre le temps de réfléchir. Réfléchir à ce que nous voulons faire, ici à Ayent, durant les quatre prochaines années. Accompagnés par Gilles Chabré, *accoucheur d'idées*, les membres du Conseil ont travaillé à poser des bases réalistes. Une seconde séance a suivi, cette fois pour poser sur une infographie claire et lisible les fruits de cette démarche collective : quatre défis majeurs, un défi transversal et seize actions phares qui guideront l'action du Conseil communal pour les quatre prochaines années.

Le slogan de ce programme donne le ton : *Soyez fiers d'Ayant*. Un message simple et fort qui invite chacune et chacun à prendre part à un projet collectif, à regarder sa commune avec confiance et à se dire qu'on avance ensemble.

Le premier défi concerne l'économie locale. L'agriculture et la viticulture changent, les besoins évoluent. Le Conseil veut soutenir ces secteurs, accueillir également de nouvelles entreprises, et améliorer le fonctionnement de certaines structures parapubliques par la mutualisation des ressources.

Le deuxième défi touche au cœur même de l'action publique : améliorer les services à la population. Cela passe par une meilleure communication - en ligne comme sur le terrain - et de garder un lien de qualité entre l'administration et la population. Il s'agit aussi de terminer les projets commencés et de mieux gérer notre ressource en eau, dans son multiusage, essentielle pour aujourd'hui comme pour demain.

Le troisième axe, celui de l'aménagement du territoire et de la mobilité, s'inscrit dans une vision d'ensemble. Face aux changements climatiques, il devient impératif de redéfinir les usages du sol avec discernement. Finaliser le PAZ et le RCCZ, deux outils cruciaux, revient à donner au territoire les moyens de son équilibre. Quant à la mobilité, pensée globalement, elle doit concilier accessibilité, durabilité et sécurité.

Le quatrième défi est celui du lien social. Renforcer le vivre-ensemble passe par l'adoption d'une politique culturelle et sportive ambitieuse, d'un soutien aux générations dans leur diversité, et par un renforcement des liens entre villages et l'administration communale — autant de chantiers qui demandent de l'écoute et du dialogue.

Enfin, le défi transversal, celui des finances, irrigue l'ensemble. Prioriser les investissements, établir une projection financière à huit ans et interroger en permanence l'efficacité du fonctionnement communal : le bon usage des ressources publiques est une condition pour faire avancer tous les autres projets efficacement.

Ce plan de législature n'est pas un catalogue d'intentions, mais le fruit d'un travail concret. Il tient compte de la réalité d'Ayant, de ses atouts, de ses besoins et de ses ambitions. Certaines idées ressemblent à ce que l'on peut voir ailleurs, mais d'autres sont profondément liées à notre commune.

Car, en fin de compte, élaborer un programme politique, c'est parler d'avenir - et donc d'héritage. Enracinée dans les réalités d'aujourd'hui, cette législature regarde demain avec une ambition simple : faire d'Ayant un territoire dont chaque habitante et habitant pourra dire : *J'en suis fier*.